



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

**Déclaration liminaire - Séance de la  
F3SCT spéciale « RETEX épisodes des  
vagues de chaleur » du 9 septembre 2026**

## **Vagues de chaleur, événements climatiques : protéger la santé des personnels et des élèves, préparer les établissements**

Les épisodes de canicules de mai-juin ont violemment impacté le fonctionnement des établissements et l'organisation des examens.

Comme ces dernières années en septembre, une nouvelle vague de chaleur suivi d'orages dévastateurs ont frappé et frappent encore ces derniers jours de nombreux départements lors de cette rentrée et impactent écoles et établissements.

Certains collègues et élèves subissent ces événements extrêmes sur le temps scolaire depuis près de 50 jours.

Les événements de cet été confirment que nous avons passé un cap face à la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Notre fédération adresse tout son soutien aux collègues et aux familles qui ont vu leurs établissements touchés par les incendies.

La CFDT remercie les agents des services de l'État et des collectivités qui ont préparé la rentrée scolaire dans ces zones.

Après les chaleurs, ce seront les tempêtes, inondations, vagues de froid et cyclones qui frapperont l'hexagone et les territoires d'outremer... avant le retour de nouvelles vagues de chaleur à partir du printemps prochain.

Ce sont bien les questions d'accélération, de multiplication et de répétition de ces événements qui doit nous amener à repenser les fonctionnements de nos établissements.

Des situations prévisibles annoncées par les scientifiques qui n'ont pas été écoutés par nos responsables politiques.

La CFDT n'acceptera pas la même inertie que pour l'amiante où collectivités et ministère se renvoient les responsabilités pour ne pas agir, au détriment de la santé des personnels et des élèves.

La CFDT rappelle ce qu'elle réclame, parfois depuis plusieurs années.

### **1/ Faire face à l'urgence :**

> Doter les écoles et établissements d'équipements permettant d'assurer dans un ou plusieurs locaux des températures minimales de confort selon la situation : stores, climatiseurs, ventilateurs, rafraîchisseurs d'air...

> **Au niveau ministériel** : il y a urgence à constituer une **cellule de veille permanente** spécifique avec des relais académiques.

Il s'agit d'**anticiper les événements climatiques** et de préparer en amont avec les autorités concernées les décisions comme les fermetures totales ou partielles.

[sgen.cfdt.fr](http://sgen.cfdt.fr) **FÉDÉRATION CFDT Éducation Formation Recherche Publiques**  
47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19

**Contact presse : Aline Noël**  
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81  
[contact-presse@efrp.cfdt.fr](mailto:contact-presse@efrp.cfdt.fr)

**Mais aussi de mobiliser les services académiques** pour qu'ils accompagnent sur le terrain les collectifs de travail sur les questions de santé et sécurité et de mise en œuvre des plans de continuité pédagogique. Les formations spécialisées doivent y être associées.

> Poursuivre l'**identification des agent·e·s vulnérables à ces évènements**. Celle-ci ne doit plus se faire à chaud et dans l'urgence comme en juin dernier. Fautif sur l'absence de médecine de prévention, l'employeur doit effectuer ce repérage pour anticiper les situations. La CFDT demande que les encadrants chargés d'une mission RH soient mobilisés. Ils doivent être invités à se faire connaître auprès des services de médecine de prévention et pouvoir disposer de dispositifs spécifiques d'aménagement : ASA avec rémunération, télétravail... de la même manière, **les élèves vulnérables** devront être identifiés en lien avec les familles et la médecine scolaire. La situation de crise anticipée avec les responsables légaux.

> **Évaluer les situations de travail les plus à risque et prendre les mesures adéquates** : la CFDT le rappelle, c'est une obligation de l'employeur prévue par le Code du travail dans le cadre de la démarche du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp).

Nous alertons notamment sur le **risque routier, en particulier pour les personnels itinérants et sur la situation des professeur·e·s d'éducation physique et sportive (EPS)**. Déjà davantage victimes d'accident du travail que les autres agent·e·s, il·elle·s sont particulièrement exposés aux risques et aléas climatiques.

**Une attention particulière doit être portée aux écoles maternelles**. Les collègues ont la responsabilité d'enfants pour lesquels les atteintes à la santé interviennent beaucoup plus rapidement, notamment concernant les températures.

> **Mettre à jour, adapter et rendre obligatoire un certain nombre de normes et recommandations. Comme pour les ambiances thermiques** pour les personnels et les élèves :

Les seuils d'attente à la santé des enfants de maternelle ne sont pas les mêmes que les adultes.

Les seuils de risques sont connus et normés. Ils doivent permettre de déclencher automatiquement des actions de prévention et de protection.

Les mesures à prendre en compte doivent donc être adaptées.

> **Anticiper le fonctionnement des établissements par des décisions prises en amont de l'évènement**. Par exemple, ouvrir les écoles et les établissements uniquement le matin en cas de vague de chaleur ou en cas de vague de froid : ne pas laisser arriver les élèves le matin s'il y a un risque d'interdiction des transports scolaires en cours de journée comme cela a été le cas dans certains territoires...

## **2/ À court et moyen termes :**

> **Professionaliser les assistant·e·s de prévention**. La CFDT le réclame depuis des années et le rapport annuel des inspecteur·trice·s de santé et sécurité au travail (ISST) le pointe également. Ils et elles sont censés être les premiers acteurs opérationnels de terrain en santé et sécurité au travail et conditions de travail.

Il·elle·s doivent conseiller et accompagner les chef·fe·s de service et leurs représentant·e·s mais également les agent·e·s et les établissements dans la mise en œuvre des consignes adaptées aux évènements.

Mais dans les faits, la plupart de ces agent·e·s ne disposent ni du temps ni des moyens pour leur missions.

Les académies se fichent pas mal des recommandations ministérielles fixant à 20 % leur quotité de service consacrée à cette mission. Résultat : la grande majorité n'est pas opérationnelle, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré.

**La CFDT demande que ces agent·e·s soient à plein temps sur leurs missions, bénéficient de formations continues adaptées et d'une reconnaissance professionnelle (carrière, rémunération...).**

La CFDT rappelle également l'importance de leurs autres missions : amiante, Duerp, registre de santé et de sécurité au travail (RSST), plan particulier de mise en sûreté (PPMS)...

> Parce que chaque bâti est différent, la CFDT demande qu'une démarche de diagnostic globale « **sécurité et conditions de travail** » soit rendue obligatoire dans l'ensemble des écoles, établissements et services du ministère. Cette disposition figure dans le plan ministériel. À l'instar des plans pluriannuels de travaux (PPT) obligatoires pour les copropriété dans le privé, ces diagnostics doivent associer tous les partenaires : Éducation nationale, collectivité, service de secours et de sécurité. Il s'agit d'identifier et de prioriser les échéancier de travaux à court, moyen et long termes pour faire face aux principaux évènements climatiques. Ces diagnostics intégreront les autres aspects sécurité et conditions de travail : amiante, ambiances de travail (thermique, acoustique, éclairage...), sanitaires, vigipirate et PPMS...

**Revoir l'échelle des plans de continuité pédagogiques.** Parce que les événements climatiques concernent rarement un seul local, les plans de continuité pédagogique doivent être construits à l'échelle d'un territoire, et non pas seulement d'une seule école ou d'un établissement.

Les directrices et directeurs d'école et chef·fe·s d'établissement ne doivent plus être une nouvelle fois laissés seul·e·s . Cette démarche doit être conduite par les services académiques.

**Former les agent·e·s et les encadrant·e·s**

La gestion de ces événements réclame un minimum de formation et de préparation, quasiment absente aujourd'hui. Une réunion en visio d'une heure sur le temps du déjeuner ou un magistère seul·e à domicile ne suffisent pas. Notre ministère doit construire et mettre en œuvre des formations adaptées aux événements climatiques qui nous percutent. Les formations en secourisme participent de cette préparation mais n'abordent qu'un aspect de la crise potentielle.

**Pour la CFDT, il y a une urgence à préparer les personnels et les établissements scolaires aux événements climatiques extrêmes.**